

**Conseil portuaire du port de Granville du 9 juin 2022**  
**Proposition de création de tarif**

Au vu de l'article 38.3 de la convention de concession de service public du port de plaisance, de pêche et de commerce de Granville :

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche, demande la création d'un nouveau tarif concernant l'exploitation du port de plaisance de Hérel, concernant une nouvelle activité de stationnement à sec labellisée « Quartiers d'été » à savoir :

***Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre il est proposé aux propriétaires de bateaux sur remorques, dans la limite des disponibilités d'accueil sur le terre-plein technique du port de plaisance une prestation de port à sec, avec mises à l'eau et mises à terre assurées par les services portuaires. (Conditions et modalités en vigueur affichées au bureau du port). Cette prestation contractuelle forfaitaire est payable d'avance et peut s'envisager de 1 à 4 mois pour un bateau, sur accord écrit du bureau du port.***

Juin/Septembre	300 € TTC/mois
Juillet/Août	350 € TTC/mois

**L'avis des membres du conseil portuaire est demandé sur cette création de tarif.**